L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI 11 JUIN 1879.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Séance du 10 Mars 1879.

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. C. Turpin, F. Limet, O. Cambias, E. Junqueville, F. Tujague, G. Bossel, J. Dell'Orto, Alfred Mercier, l'Athénée a résolu unanimement de former deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er octobre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le recto des lignes; ils ne doivent pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats ne seront proclamés qu'après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis, sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Femmes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:

ELOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents pourront avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

Loi sur le revenu interne de 1879

Clause 11—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées, importées en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, seront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane des Etats-Unis et après qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré de magasin ou entrepôt de douane après le 30 janvier 1879, ayant contenu de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des Etats-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance de cinq gallons ou au-dessus, sera rempli pour être expédié, vendu ou livré, chez un vendeur en gros de liqueurs, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Clause 12—Toute personne qui videra ou soutirera ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit ci-dessus, devra au même moment effacer, oblitérer et détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, conformément avec les règlements concernant les liqueurs importées; aucune barrique ou autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût dont le timbre pour liqueur importée ne sera pas détruit au moment où on l'aura vidé, sera confisqué et saisi partout où il sera trouvé par tout officier du revenu interne; et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts révisés des Etats-Unis, relatives aux barriques ou fûts vidés, d'où les marques ou timbres n'ont pas été effacés et relatives à l'enlèvement des timbres des fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts sur lesquels les dits timbres auront été employés.

Clause 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois et règlements concernant les liqueurs importées, y restant, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emplit ou a en sa possession un tel fût avec les imitations des marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si dans ce but, elle fabrique, emploie ou a en sa possession un fût fait en imitation ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés avec une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des Etats-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $500 pour chaque fût ainsi acheté, vendu, fabriqué, employé ou trouvé en sa possession.

GODCHAUX
31 et 33 RUE DU CANAL
Est après tout l'endroit POUR ACHETER
Des Vêtements.
Articles de Toilette et Chapeaux, A bon marché et bien confectionnés.
Les prix sur le papier sont insuffisants
Acheteurs de la ville Et de la Campagne, Riches et Pauvres,
[illegible] notre immense stock à bas prix.
Venez voir [illegible] Et soyez encore convaincus que
GODCHAUX
Défie toute concurrence [illegible] de linge digne de confiance.
Note.—[illegible] à des prix en rapport avec le temps.

MATELAS
DOMANGE
Fabrique de Matelas bordés à la corde patentée.
44 RUE DE CHARTRES 44
J. DOMANGE.

Avis spécial.
[illegible]
W. J. CAMPBELL, Agent.

SPECTACLES, BALS, &c.
Dixième Grand Bal Annuel
Magnifique Spectacle Pyrotechnique
FAIR GROUNDS,
VENDREDI, 4 JUILLET 1879,
PAR
L'Association de Bienfaisance des COMMIS de la Louisiane.
Amusements—Programme.
[illegible]
12 Croix d'honneur,
Fusées, bombes, feux de Bengale, parachutes, etc., etc.
La fête commencera à 3 heures et demie de l'après-midi par une Grande course. Un prix de $25 sera adjugé au vainqueur; Parties liées, 2 milles sur 3. [illegible]
Course de poney—[illegible]
Course aux Souliers [illegible]
Course à pied pour les membres—Un quart de mille. Prix, insigne en or.
Admission [illegible] 50 cts.
Les dames invitées seront seules admises. [illegible]

Dentistes.

S. A. CHANDLER
DENTISTE.
161 ...Rue du Canal... 161
Toutes les opérations exécutées aux plus bas prix et aux conditions les plus libérales. 27 mai—1m

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 13 rue Dauphine, immédiatement après avoir dépassé l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.
Au même endroit, 15 rue Baronne.
[illegible]
Travaux solides, substantiels et durables dans toutes les branches de l'art du dentiste. Guérison des gencives malades et des dents. Conditions raisonnables pour les meilleurs travaux.
Les pauvres seront traités gratis pour des extractions de dents, tous les dimanches, de 8 à 10 heures du matin et les mercredis de 1 à 4 heures.
Pas de rapports avec d'autres bureaux que celui de la Rue Baronne No 15.
16 juin—6m

Dr. H. SAUVE,
MÉDECIN-RÉSIDENT,
HOT SPRINGS,
15mai—1m ARKANSAS.

La célèbre Madame LÉONCE
A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle [illegible] qu'elle continue à dire le passé, le présent et l'avenir. [illegible] Voulez-vous être heureux! Voulez-vous gagner à la loterie! Venez.
Rue St-Pierre, 114,
21mai—2m Entre Bourgogne et Dauphine.

CONSULTATION et MOKAINE.
[illegible]
Dr C. TESTUT.

BONNE OCCASION.
Magasin de fourrage à vendre.
Un fonds de magasin de fourrage faisant de très bonnes affaires, situé dans un endroit central du deuxième district; loyer modéré [illegible]
Le fonds consiste en deux drays et deux mulets [illegible]
La vente a lieu pour cause de changement d'affaires. S'adresser à J. P. CARRERE, 107 rue Dumaine, coin St-Louis. 6 juin—1m

G. PITARD,
231 & 233 RUE DU CANAL.
Importateur de quincaillerie et de peinture.
Agent du Plomb de St Louis Red Seal.
[illegible]
AUSSI—PAPIER-PEINT.
Tout à des prix modérés.

GEO. P. ROWELL & CO.
Bureau d'Annonces de Journaux.
Pour Dix cts.: Brochure de cent pages avec Listes de journaux et tarif d'annonces.
Pour Dix Dollars: Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.
10 Spruce St. N. Y.

GRANDE RÉDUCTION
DE PRIX.

Lea & Perrins
La signature est sur toutes les bouteilles de la VRAIE WORCESTERSHIRE SAUCE.
[illegible]
LES VOYAGEURS ET LES TOURISTES TROUVERONT UN GRAND AVANTAGE À EN AVOIR TOUJOURS UNE BOUTEILLE AVEC EUX.
JOHN DUNCAN'S SONS, Agents.
LEA & PERRINS,
9 College Place et 1 Union Square, New-York.

SOCIÉTÉ.
Nouvelle-Orléans, 15 mai 1879.
[illegible]
BARNETT & GOURDAIN,
91 rue Royale.
J. V. GOURDAIN.
16 mai—1 m.

Les Célèbres 'SUMMER RESORTS'
Pewaukee, Lakeside, Hartland, Nashotah, Giffords, Oconomowoc,
[illegible]
Waukesha et Palmyra
[illegible]
SPARTA, PEWOR LAKE, CLEAR LAKE, MADISON, La capitale du Wisconsin.
[illegible]
Chicago, Milwaukee and St. Paul Railway.
Guide du Touriste Illustré
[illegible]
A. V. H. CARPENTER, Gen'l Pass. and Ticket Agent.
7 mai—3m Milwaukee, Wis.

RHEINSTROMS
Celebrated Stomach Bitters
—AND—
SEA WEED TONIC BITTERS
sont les meilleurs BITTERS dans le marché [illegible]
STERN & FRANKEL, 70 Gravier St. Agency Depot.
Nous recommandons en même temps nos Cherry Bounce, Anisette, Holland & Tom Gin, Brandies, [illegible]
Vins et Liqueurs Importés.
STERN & FRANKEL,
11 mai—1m 70 Gravier St.

GERMANIA INSURANCE COMPANY,
No. 134, RUE DE LA COMMUNE,
Bâtisse de la Louisiana National Bank—Nouvelle-Orléans,
ETABLIE EN ... 1866
—Assure contre—
LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER... Président.
EMIL MAIER... Vice-Président et Secrétaire.
EMIL WEBER... Assistant-Secrétaire.
H. KNOTSCH... Inspecteur.

Directeurs:
GEO. H. BRAUGHN, G. L. L. MAYER, S. J. PLATOW, EMIL MAIER, L. GRUNEWALD, J. H. MERILH, J. HASSINGER, FRANK VALLEE, FRANK LEVIS, J. J. WECKERLING, J. J. LANGLES, H. ZUBERBIER.

THE CITIZENS SAVINGS BANK.
La Banque d'Epargnes des Citoyens,
Au coin des rues Baronne et Gravier.

Recevra et paiera des intérêts sur les dépôts sujets aux conditions suivantes:

1° Des dépôts de $10 et au-dessus seront reçus pour n'importe quelle période de temps.

2° Des certificats de dépôt seront émis, pour tous les montants déposés.

3° Les certificats de dépôt spécifieront le nom du déposant, le montant déposé, à qui l'argent sera payé, à quelle époque et le taux de l'intérêt.

4° Les certificats de dépôt pourront être transférés par endossement et le principal et l'intérêt seront payés à l'échéance au détenteur du certificat.

5° L'intérêt au taux de 6 pour cent par an sera payé sur les dépôts de moins de $1000, sur les montants plus forts le taux qui aura été convenu.

Argent à prêter sur Bons, Actions, Diamants, argenterie, etc.
11mai—3m

ATTENTION.
M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES À VIS FAITES EN VILLE, à $2,50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.
[illegible]

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.
J. A. LACROIX,
Coin Français et Victoire.
CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.
[illegible]
MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers profits."
26 fév—1 an

GRAUGNARD & SCHNEIDER,
Marchands de Tabac.
Fine Cut à chiquer, à priser et à fumer.
Cigares de la Havane et du Pays.
46 ...Rue Magazine... 46
[illegible]

Merchant Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS,
No. 104 Canal Street.
TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including Unearned Premiums of the previous year—

On Fire Risks	$313,774 30	
On Marine Risks	[illegible]	
On River Risks	[illegible]	
Total Premiums		$354,421 37
Less Unearned Premiums		111,250 00
Net Earned Premiums 31st May 1879		$243,171 37
Losses Paid— On Fire Risks	$61,066 06	
On Marine Risks	[illegible]	
On River Risks	[illegible]	
Taxes and expenses, less interest	11,636 11	
Re-Insurances and return Premiums	[illegible]	
		$128,969 42
Reserved for unpaid losses		[illegible]
Profit		$114,960 42

The company have the following assets, estimated at market value: [illegible]

The above statement is a just, true, and correct transcript from the books of the Company.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
[illegible]
Directeurs:
[illegible]
E. W. TAYLOR.

B. POMES,
Marchand de Bois et Charbon
[illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

MONTROSS HOUSE
Biloxi, Mississippi.
Cet établissement est prêt à recevoir des pensionnaires. [illegible]
P. J. MONTROSS,
27 mai—6m Propriétaire.

RESTAURANT FRANCAIS,
A McCOMB CITY, Miss.
Sur le chemin de fer de Jackson.
[illegible]
BARATTE & JOLY, propriétaires.
24 mai—2 mois

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. BOULO [illegible]

BEERSHEBA SPRINGS,
Grundy County, Tenn.
[illegible]
JAS. M. MARTIN, Propriétaires.

THE ROYAL,
A Hamilton, Ontario, Canada.
[illegible]

CRESCENT HOTEL,
A LA BAIE ST-LOUIS.
[illegible]

RESTAURANT BOUDRO.
LAC PONTCHARTRAIN.
Ouvert pour la saison aujourd'hui, 16 Mars.
[illegible]
ALEX. HAUSER & Co., Propriétaires.
16 mars—3m

Pension privée.
MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER [illegible]

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210 DELORD 208 et 210
[illegible]
SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,
[illegible]

Avis aux actionnaires de l'Association du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans.

[illegible]

Nlle-Orléans, 12 avril 1879.
G. PASCAL, EDW'D ROBERTS, J. W. BLACK, L. ROCA, G. PITARD, AUGUSTE LEVIE Jr.

ACTIF.

Mobilier de bureaux		$ 100 00
Propriétés foncières		2,800 00
[illegible]		3,450 00
Billets à recevoir		11,010 00
Créances diverses		[illegible]
[illegible]	1,749 00	2,251 74
		$20,156 00

PASSIF.

[illegible]

BRÉSILIENS! BRÉSILIENS! BRÉSILIENS!
[illegible]
A très bon marché,
96 Chartres, entre Conti et St-Louis.
[illegible]

A. Carrière & Sons,
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.
[illegible]

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 8 juin 1879.
[illegible]
W. L. McMILLEN, maître de poste.

L.S.L.
"THE OLD RELIABLE."
DANS SA ONZIÈME ANNÉE
Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.
LA PLUS GRANDE OCCASION
Qui ait été offerte au public.
—LE—
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
—DU—
MARDI 17 JUIN 1879,
Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.
PAS DE RÉDUCTION!
Pas d'ajournement!
UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.
Magnifique Chance DE FAIRE FORTUNE!
—LA—
COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
—DONNERA A—
LA NOUVELLE-ORLEANS, Louisiane.
—LE—
MARDI, 17 JUIN 1879.
UN GRAND TIRAGE EXTRA,
CLASSE F,
UN GROS LOT DE..... $100,000
UN GROS LOT DE..... 50,000
UN GROS LOT DE..... 20,000
Un lot gagnant sur chaque seul billet.
11,279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 Billets à $10 le Billet.
LISTE DES LOTS.
1 Gros lot de... $100,000
1 ... de ... 50,000 ... 50,000
1 Lot de ... 20,000 ... 20,000
2 Lots de ... 10,000 ... 20,000
4 Lots de ... 5,000 ... 20,000
20 Lots de ... 1,000 ... 20,000
50 Lots de ... 500 ... 25,000
100 Lots de ... 300 ... 30,000
200 Lots de ... 200 ... 40,000
600 Lots de ... 100 ... 60,000
10000 Lots de ... 10 ... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION.
100 Lots d'approximation de $200 [illegible] 20,000
100 Lots d'approximation de $100 [illegible] 10,000
100 Lots d'approximation de $75 [illegible] 7,500
[illegible]
17 JUIN 1879.
TOUS LES LOTS —SONT— Payés sur Présentation.
On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages.
[illegible]
M. A. DAUPHIN, Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.
TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

LE PALAIS —DES— MEUBLES —DE— JOS. B. HUBBARD,
Coin Remparts et Perdido
A L'ENSEIGNE DE L'AIGLE D'OR,
Etabli en 1840,

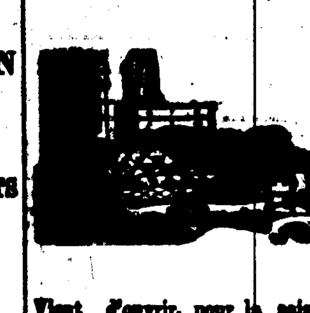

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de
MEUBLES DE SALON,
de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorures, avec ou sans marqueterie, qui aient jamais été offerts sur ce marché
ET A DES PRIX TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI RÉDUITS.

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts ou non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

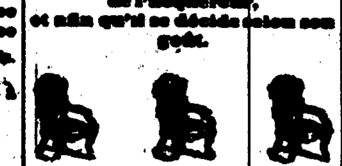

Grand assortiment de
Soies écrues, Cotelines, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin.
Matériaux tous de choix et travail garanti.
Les dernières nouveautés en fait de Meubles, Fauteuils Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes.
Grand choix de GLACES du dernier genre.
Porte-Chapeaux, sideboards, Canapés pour chambre à coucher, lits à ressorts, matelas, Plumes, etc, etc.
—AUSSI—
Un grand stock de meubles simples et unis, pour la ville et la campagne à
TRÈS BAS PRIX.
Le public est invité à venir examiner mon stock et à s'assurer de mes prix.
VENEZ TOUS.
JOS. B. HUBBARD,
282 RAMPART, & PERDIDO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Seconde criée! Vente définitive!!
Jolie petite propriété rue Broad, entre Columbus et Laharpe.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI 14 juin 1879, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES NEGOCIANTS ET ENCANTEURS, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Bergundy, Columbus et Laharpe, mesurant 30 pieds de face à la rue Broad sur 150 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une maison haute ayant 4 chambres, galerie devant et derrière, citerne, latrines, etc. Les chars de la rue Dumaine et de la rue Ursulines passent devant et à proximité de la propriété.

Conditions—Comptant sur adjudication; l'acquéreur assumera en sus du montant de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1879.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur. 11 juin—

LIQUIDATION.

Stock du magasin d'articles de toilette pour hommes de Charles Treuilly, 36 rue St-Charles.

Salon de barbe, comptoirs, bail, clientèle, etc., No. 36 rue St-Charles.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,—Bureau No 46 rue Royale,—LUNDI le 16 juin et les jours suivants, à onze heures du matin, il sera vendu, au No. 36 rue St-Charles entre les rues Commune et Gravier, pour cause de liquidation:

Le contenu du dit magasin comprenant en partie un grand assortiment de choix de Chemises et Caleçons tout faits pour hommes, provenant de célèbres manufactures françaises; Chemises devants en toile, Mouchoirs toile, Chemises de peau et Caleçons de coton, Bas Balbrigan, Chemises et Caleçons de laine. Gants et Cravates en tout genre, Cols en toile et autres articles pour toilette de messieurs trop longs à énumérer.

Parfumerie Lubin, Coudray et autres marques favorites.

Cannes à épée, Parapluies en soie et en coton.
Bijouterie en or et plaqué de tout genre.
Brosses à dents et Brosses à ongles, etc.

Aussi:
Comptoirs, Vitrines, Installations de gaz et du dit magasin.

Aussi:
Le Bail du Salon de barbe, Clientèle, Installations du dit magasin, dont une copie du bail sera lue au moment de la vente.

Conditions, comptant.
10juin—

SANS LIMITE! SANS RÉSERVE!
Pour cause de départ.
Belle propriété dans le Second District. No. 225 rue Prieur, entre Hôpital et Bayou.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No. 46 de la rue Royale—SAMEDI, 14 juin, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NEGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre Canal et Douane, POUR CAUSE DE DÉPART, SANS LIMITE ET SANS RÉSERVE—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Roman, Hôpital et Chemin du Bayou, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Prieur, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une belle maison récemment construite ayant 4 chambres de file, citerne, etc. Aussi, une autre bonne bâtisse retirée de la rue, ayant 3 chambres avec grande galerie devant, citerne, latrines, etc. Le lot est très élevé, ayant un pied de plus que le niveau de la banquette. Cette propriété porte le No 225 rue Prieur.

Termes et conditions—1/2 comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billet portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur et 8 p% d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets en une partie et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur devra tenir les bâtisses assurées pour un montant égal aux billets fournis, en faire le transfert à qui de droit et rembourser les primes d'assurances non expirées. Il assumera en sus du prix de son adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1879 et sera requis de faire le dépôt de 10 p% sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant Abel Dreyfus, notaire aux frais de l'acquéreur.

N. B.—Cette vente se fait pour cause de départ, est POSITIVEMENT SANS LIMITE et nous engageons les personnes en quête d'une bonne propriété d'aller la visiter avant le jour de la vente. 8 mai—

ASSURANCES.

BUREAU DE LA
Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.
Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.
TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

Les directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879:

Primes d'incendie	$185,158 66		
Primes maritimes	24,031 22		
Primes de rivières	29,354 [illegible]		
		$238,543 58	
Primes nettes	$224,143 58		
Moins réassurances	$12,716 40		
Moins primes non gagnées	5,626 57		
		19,342 97	
			204,800 55
PERTES.			
Pertes d'incendie	$38,026 94		
Pertes maritimes	5,337 36		
Pertes de rivières	29,575 05		
	$72,938 35		
Taxes, dépenses, en comptes, profits et pertes, moins intérêt, loyer, escomptes, épargnes, etc.	36,442 66		
			110,305 01
Profits nets			$94,495 54
La compagnie possède l'actif suivant:			
Billets à recevoir	$21,461 33		
Prêts sur bons et hypothèques	30,175 00		
		$51,636 33	
Prêts sur demande	$52,552 64		
Argent en caisse	48,521 66		
		101,073 [illegible]	
Propriétés foncières		108,000 [illegible]	
Bons de ville, actions de banque et autres		94,698 54	
Primes en voie de collection		25,097 [illegible]	
Suspens, accessoires et fonctions d'actions		14,158 [illegible]	
		$495,287 50	

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.
ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires et transporté au compte de profits et pertes $15,740 placés en actions de la Banque Mechanics and Traders, que possédait cette Compagnie, ainsi qu'une somme additionnelle pour couvrir la perte résultant de la dépréciation des valeurs, il serait déclaré un dividende de vingt pour cent en argent sur les primes participantes nettes, payable lundi 16 juin 1879.

DIRECTEURS:
Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman, Samuel H. Kennedy, John Phelps, Chas. Thomson, Henry Abraham, Walter Meyer, Joseph Bowling, Edw'd J. Gay, Simon Hernsheim, B. R. Forman, Jos. B. Wolf, Jno. R. King, Edw'd Pilsbury, Joseph W. Stone, George Martin, Alfred Moulton, A. C. Janey, Edward Nalle, Geo. W. Bentley, W. B. Conger, Henry M. Preston, John M. Parker.

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 98 RUE ROYALE.
Ouvert de 10 h. du matin à 2 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

[illegible]

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, ce 7 Mai 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
8 mai—

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de résidences et de magasins de choix dans le Premier, Second et Quatrième Districts, comprenant la magnifique banque No 156 Canal, entre Carondelet et Baronne, la belle résidence en briques à deux étages No 226 rue St-Charles près du Cercle Tivoli ou la Place du Monument de Lee, la belle résidence en bois à deux étages No 323 rue Seconde, entre Carondelet et Baronne. La résidence en bois à deux étages No 327 rue Ste-Marie, entre St-Charles et Prytania. La résidence en bois à deux étages et à deux corps de logis Nos 391 et 393 Rampart entre Euterpe et Felicity Road. La maison à deux corps de logis No 164 Ursulines, entre Rampart et St. Claude. La maison à deux corps de logis Nos 173 et 175 rue Marais, entre Dumaine et Ste-Anne; la belle résidence en briques à trois étages, avec magasin formant le coin N. E. des rues Royale et Dumaine, beaux terrains pour bâtir, et maisons en bois, formant le coin N.-O. des rues Claiborne et Dumaine pour le compte de la New Orleans Savings Institution dans l'affaire de Jos. Laroque vs. N. O. Savings Institution, No 8707, Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureaux No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 21 juin 1879, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le district de la Louisiane en date du 14 mai 1879 et rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés de valeur décrites ci-dessous, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, Carondelet et Baronne. Le lot est désigné par le No 16 de l'îlet 236 et mesure 26 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue du Canal, 94 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne perpendiculaire à la rue du Canal et plus près de la rue Baronne à laquelle distance la propriété se termine à angle droit, 2 pieds 8 pouces sur une allée commune et à une seconde profondeur du même côté de 4 pieds 8 pouces sur une ligne également perpendiculaire à la rue du Canal et 99 pieds 9 pouces de profondeur sur l'autre ligne du côté perpendiculaire à la rue du Canal et 17 pieds, 5 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond parallèle à la rue du Canal. Cette propriété a l'usage d'une allée conduisant à la rue Baronne, à la rue Commune avec la propriété Nos 17 et 18. La dite allée a 4 pieds 9 pouces de face à la rue Baronne et s'étend en profondeur, entre lignes parallèles, 49 pieds 4 pouces et 4 lignes au côté plus près de la rue Commune et 47 pieds, 7 pouces de l'autre côté. L'allée est couverte avec la bâtisse de la propriété No 18 à une profondeur de 38 pieds 4 pouces, et du haut du trottoir au plafond, la hauteur est de 12 pieds 8 pouces.

Ensemble avec les droits, servitudes, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui y appartiennent. Les améliorations sont désignées par le No 156 Canal et comprennent la maison de banque la plus imposante, la plus solidement bâtie, la plus finie et la plus complète de la ville. Le devant est en fer, le parquet en marbre et l'intérieur richement orné de fresques. Cette magnifique propriété comprend tous les avantages tels que ceux qu'exigent les Compagnies d'Assurances et les Banques et mérite d'attirer l'attention des corporations et des capitalistes.

2° Un certain morceau de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, St-Joseph, Cercle Tivoli, Camp et Delord. Le lot est désigné par le No 19 et mesure 27 pieds 10 pouces de face à la rue St-Charles, sur 140 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée commune dans le fond ouvrant sur la rue St-Joseph. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, la belle maison en briques, à deux étages avec mansarde No 226 rue St-Charles, comprenant un corridor, deux salons et salle à manger, cuisine et autres commodités au premier étage, cinq chambres à coucher bien éclairées, et chambres sur la galerie au second étage, balcon en fer, chambres dans les mansardes, allée de côté avec waterworks et gaz partout. Cette propriété touche à celle de A. H. May et est la seconde au-dessous du Cercle Tivoli ou place du monument de Lee que l'on construit rapidement. Comme résidence aristocratique et dans un quartier qui elle ne saurait être surpassée. Cette propriété est vendue sujette au bail actuel au gouverneur D. B. Penn jusqu'au 2 septembre 1879 à raison de $900 par an.

3° Un autre morceau de terre situé dans le Quatrième District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Seconde, Carondelet, Première et Baronne. Le lot est désigné par le No. 5 et mesure 30 pieds de face à la rue Seconde sur 140 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la belle maison en bois à deux étages avec deux galeries de devant ayant un corridor, deux salons, salle à manger, cuisine et autres commodités au premier étage, grandes chambres à coucher bien éclairées, chambres sur la galerie, chambres de domestiques au second étage; le trottoir et la cour sont pavés, arbres donnant de l'ombrage, gaz, cave et waterworks. Cette propriété est inoccupée et possession en sera donnée aussitôt après la vente. Le voisinage est bien amélioré, et comme quartier agréable et tranquille, cette propriété offre des avantages supérieurs.

4° La jolie et confortable résidence en bois à deux étages No 327 rue Ste-Marie, dans le Quatrième District, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Felicity Road, Prytanée et St Charles. Le lot est désigné par les Nos 1 et 2 et mesure 25 pieds de face à la rue Ste-Marie, sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la jolie et confortable résidence en bois à deux étages, corps principal, galerie devant et sur le côté, cave, gaz, etc.

5° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Remparts et St-Claude. Le lot est désigné par le No 14, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face rue des Ursulines, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison de résidence en bois à un étage, confortable, bien bâtie, avec mansardes, désignée par le No 164 rue des Ursulines, contenant huit appartements dans la bâtisse principale et une cuisine à deux étages dans laquelle il y a six chambres, citerne, cour pavée et un jardin d'ornement. Elle est habitée par M. Daley à un loyer de $30 par mois, sans bail.

6° Un autre lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Marais, Villeré, Dumaine et Ste-Anne. Le terrain est désigné par le No 17 et mesure 26 pieds 2 pouces et 4 lignes de face rue Marais, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison de résidence double en briques à un étage bien bâtie avec mansardes et confortable, désignée par les Nos 173 et 175 rue Marais, avec une cuisine à deux étages de chaque côté de la maison. Allée de côté et passage pour voiture. Propriété inoccupée et en bon état.

7° La bâtisse—maison de résidence et magasin—à trois étages solidement construite et élégamment finie, formant l'angle nord est des rues Royale et Dumaine, bornée par les rues Royale, Dumaine, Chartres et St Philippe. Le lot est désigné par le No 25, et mesure 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face rue Royale, sur une profondeur et façade de 90 pieds 1 pouce et 4 lignes rue Dumaine. Avec le droit d'usage d'une allée sur l'arrière-plan de la propriété. Allée donnant rue Dumaine. Les améliorations consistent en un magasin à 3 étages et une maison avec mansardes, un magasin au rez-de-chaussée d'une bonne grandeur et un corridor conduisant à la maison qui est splendidement achevée partout, avec une véranda en fer sur la face et sur le côté.

8° Un autre lot de terre, dans le Premier district de cette ville, borné par les rues Remparts, Dryades, Felicity Road et Euterpe. Le lot mesure 31 pieds de front sur la rue des Remparts, sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant la maison double en bois connue par les Nos. 491 et 493 rue des Remparts. Le côté portant le No. 493 est occupé et loué à bail par le Dr. A. H. White à raison de $300 par an jusqu'au 30 septembre 1879. L'autre côté est vacant.

9° Quatre lots de terre de valeur ensemble avec les bâtisses en bois qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Dumaine et St-Philippe, désignés par les lettres A, B, C et D mesurant chacun 31 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot A forme le coin nord ouest des rues Claiborne et Dumaine. Un bon emplacement à bâtir de grandes ou de petites maisons.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à 1 et 2 ans de crédit. Un tiers ou une moitié du paiement peut être fait en "dividend checks" de la New Orleans Savings Institution au pair; la portion à crédit devra être spécialement garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour cause de procès pour en recouvrer le montant. Les améliorations devront être assurées par les acquéreurs de manière à couvrir la portion de crédit et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. La propriété est vendue avec des titres libres de toute hypothèque. Les taxes dues et exigibles en 1880 devront être assumées par l'acquéreur, en sus du prix d'adjudication, et il devra en outre payer les frais de l'encanteur pour faire la vente et les honoraires du notaire pour le transfert de la propriété.

Actes de vente pardevant A. Hero, notaire.
5juin—10, 11, 17 au jour

VENTE JUDICIAIRE.

Cour de Circuit des Etats-Unis, district de la Louisiane — No 8707. Dans l'affaire de Jos. Larroque contre la New Orleans Savings Institution.

Vente par le receveur de l'élégante résidence en briques à trois étages, No 12 Dauphine, entre Canal et Douane, et admirable comme résidence centrale et comme emplacement pour un homme de profession.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. – Bureau No. 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 14 juin 1879, à midi, à la Bourse d'encan de la rue St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un décret rendu par l'Hon. E. C. Billings, pour le district de la Louisiane, le 14 avril 1879, dans l'affaire ci-dessus, la propriété de valeur ci après décrite, savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Dauphine, Bourbon et Douane. Le dit lot est désigné par la lettre D et a été acheté par le New Orleans Savings Institution par acte passé le 16 mai 1867, devant E. Gottschalk, ancien notaire de cette ville; il mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur entre lignes parallèles de 144 pieds 8 pouces, au pied américain, avec l'usage d'une allée commune mesurant 11 pieds 2 pouces sur la rue Dauphine, sur toute la profondeur de la propriété. La dite allée passe dans le fond de la dite propriété et a une profondeur de 15 pieds 2 pouces, elle constitue une servitude commune aux lots D et E. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison en briques à trois étages, très solidement bâtie et disposée d'une façon extrêmement confortable, désignée par le No 12 de la rue Dauphine, bien connue comme servant de résidence et de cabinet professionnel au Dr C. F. [illegible] à qui elle est louée, sans bail, au taux de $1,500 par an. Sa situation centrale et son excellente construction la rendent sans pareille comme résidence particulière et professionnelle.

La propriété est vendue sujette à une rente perpétuelle en faveur de la ville de la Nlle Orléans de 6 pour cent d'intérêt par an sur un capital de $2,200 que l'acquéreur pourra éteindre en payant le capital, et qu'il devra assumer en sus du prix d'adjudication.

Conditions: Moitié comptant et le reste à un an de crédit; ou, un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit. La moitié à livrer comptant pourra être payée en "dividend checks" de la New Orleans Savings Institution au pair. La somme à payer à crédit devra être garantie spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses ordinaires de 8 pour cent d'intérêt l'an depuis le jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, dans le cas de procès pour obtenir le paiement. L'édifice devra être bien assuré et la police transférée au porteur des billets. Les taxes dues et exigibles en 1880 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication, ce dernier devant aussi payer comptant les frais de l'encanteur pour la vente ainsi que les honoraires du notaire pour le transfert de la propriété.

Acte de vente par devant A. Hero, notaire.
10 juin—

A Vendre.
Vaches et Chevaux par le bateau à vapeur "Golden Crown."
Un lot de Vaches laitières et de Chevaux de selle et de Voiture, venant d'être débarqués et à vendre aux "Southern Stock Yard and Stables," au coin des rues Delord et Dryades.
6 juin—3t WANG & HANCOCK.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BARNETT ET GOURDAIN.

Meubles. Meubles.

PAR BARNETT & GOURDAIN, J. V. GOURDAIN encanteur. Bureau et salle de vente, No 91 rue Royale.—Il sera vendu, Jeudi, 12 du courant à leur salle de vente, No 91 rue Royale, à 11 heures du matin, un assortiment général de meubles, comprenant meubles de chambre à coucher en noyer, meubles de salon en acajou, lits, armoires, bureaux, tables, chaises, matelas, etc. Aussi, un lot de meubles convenables pour un débit de cigares, comprenant grillages en fer, comptoirs, vitrines, tentes, appareils à gaz, etc.

Conditions: comptant sur livraison.

N. B.—Les personnes désirant disposer de leurs meubles voudront bien les envoyer avant la vente.
11 juin—2t

Vente sans réserve.

Résidence de valeur, à deux étages, No 243 rue du Canal, entre Franklin et Liberty, côté nord.

PAR BARNETT & GOURDAIN—J.V. GOURDAIN, encanteur. — Bureau, No 91 rue Royale. Il sera vendu SAMEDI, 14 juin 1879, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un certain lot de terre situé rue du Canal, entre Liberty et Franklin, désigné comme le lot No 4, dans l'îlet No 128, mesurant 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant un salon devant et derrière, avec manteaux de cheminée en marbre au rez-de-chaussée, vestibule et salle à manger; au 1er, deux grandes chambres à coucher et un cabinet. Un bâtiment en briques à deux étages est joint à la maison principale, il renferme deux chambres bien finies et une cuisine. Il y a aussi deux grandes cuves et un vaste hangar dans le fond.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété. Les édifices doivent être toujours assurés et les polices transférées au vendeur. On appliquera les conditions habituelles de 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de non paiement des billets à leur échéance. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1879, en sus du prix d'adjudication.

Les personnes qui désireraient visiter la maison devront s'adresser au bureau des encanteurs, No. 91 rue Royale, où elles trouveront les clés.

Acte de vente par devant Amédée Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur. 7 juin—

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La maison de banque de l'ancienne Banque du Sud, rue St. Charles, entre Canal et Commune.
Propriété commerciale de grande valeur, Dans le quartier le plus populaire de la ville.
Excellent sous tous les rapports comme emplacements d'affaires.
Placement d'une valeur permanente et d'un grand rapport.
Dans l'affaire de la Banque du Sud, en liquidation.
No 45,440, Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 12 juillet 1879, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un décret de l'honorable W. T. Houston, juge de la Quatrième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 9 juin 1879, rendu dans l'affaire ci dessus, la propriété de très grande valeur ci après décrite, savoir:

La maison de banque de l'ancienne Banque du Sud de la Nlle-Orléans, située rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Canal et Commune. Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 115 pieds du côté de la rue du Canal, 118 pieds du côté de la rue de la Commune, et 90 pieds 3 pouces de profondeur dans le fond. Ensemble, avec tous les droits, privilèges et servitudes qui y sont attachés, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations comprennent la maison de banque à un étage, solidement bâtie et bien éclairée, désignée par le No 11 de la rue St-Charles, munie d'une grande et commode voûte en fer, à l'épreuve du feu et des voleurs. Comme emplacement pour salon public, maison de banque ou chambre d'assurance cette propriété est sans pareille. Elle est également propre à tout autre emplacement d'affaires quelconques et constituera un des meilleurs placements de fonds qui puisse se faire à la Nlle Orléans.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, au choix de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent l'an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas où il faudrait faire un procès pour obtenir le paiement desdits billets. L'acquéreur devra maintenir l'assurance de l'édifice et transférer la police aux porteurs des billets. Il devra en outre assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente par devant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 juin—10.14.21.28 juin—5 et 12 juil.

PAR S. GUINAULT.

Vente pour effectuer un partage.
Magnifique propriété formant l'encoignure des rues Royale et Toulouse.
Succession de feu J. Garcia y Mora.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 14 juin 1879, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Cette belle propriété située dans le Deuxième District, dans l'îlet renfermé par les rues Royale, Toulouse, Chartres et St Pierre, mesurant 75 pieds de face à la rue Royale et 72 pieds de face à la rue Toulouse. Ensemble les bâtisses et améliorations consistant en une maison à étages contenant quatre magasins sur la rue Royale avec logement pour famille au-dessus de chacun des magasins.

Une autre bâtisse à deux étages au dessus du rez-de-chaussée ayant douze chambres et trois cabinets, l'une des chambres au rez-de-chaussée ouvrant sur la rue Toulouse, convenable pour bureau, gaz dans la maison, water-works, latrines, cour carrelée, etc. etc. Le tout loué depuis 8 ou 10 ans à un seul locataire, à raison de $125 par mois pendant les mois d'été. Voir le plan à la Bourse.

Conditions.—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $7,000 dû le 14 octobre 1879, sans intérêts, et la balance du prix de vente comptant ou à son option paiera $7,250 comptant et la balance à un et deux ans en billets portant 8 p% d'intérêts par an de date.

Acte de vente par A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel assumera les taxes de 1879 en sus du prix d'adjudication, et se soumettra aux clauses pénales d'usage.
8 juin—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.
Capital payé... $500,000
VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL.
Bureaux No 58 rue du Camp.
Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Sur les— Risques de feu	$212,422 68		
Risques de rivière	85,373 39		
Risques maritimes	49,841 90		
		$347,637 97	
Ajoutez: Risques non terminés, 1877		$104,741 00	
			$452,378 97
Moins: Risques non terminés, 1878	94,739 00		
Primes remboursées	19,457 39		
			114,196 39
Primes nettes			$338,182 58
Pertes, etc., payées pendant la même période sur Risques de feu	54,709 23		
Risques de rivière	37,367 96		
Risques maritimes	15,220 58		
	$107,297 77		
Pertes non ajustées et non payées	37,383 00		
		$144,680 77	
Ajoutez: Réassurances	35,045 25		
Taxes	6,547 94		
Loyer	2,000 00		
Board of Underwriters	6,593 30		
Dépenses	24,483 91		
Fonds de réserve		34,059 30	
Dividende sur le capital		30,000 00	
Moins escompte et intérêts	48,500 30		
	24,384 30		
		$95,262 90	
			$266,584 06
Profit net			$71,598 52

La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché.

Actions et Bons	$357,074 82
Prêts sur hypothèques	13,800 00
Prêts sur nantissement	60,645 31
Billets à recevoir	5,502 92
Propriétés foncières	25,000 00
Primes en voie de collection	59,051 83
Argent en caisse	171,424 93
Total de l'actif	$691,519 81

L'Etat précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.
Signé et assermenté devant moi, ce 22e jour de janvier 1879.
A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une séance tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, puisées dans les profits nets de l'année, et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs:
S. J. Hart, J. Weis, Scott McGehee, Henry Renshaw, R. W. Taylor, D. Fatjo, R. Macue, J. C. Morris, T. L. Airey, A. Baldwin, James I. Day, R. E. Craig, Chas. Macready, Lionel C. Levy, Sam'l L. Boyd, W. E. Seymour, Henry Chaffe, Jno. S. Grover, Jno. G. Gaines, D. A. Chaffraix, J. A. Blanc, Jesse S. Flower, J. L. Harris, H. Newman.
2 fév—au 31 déc.

L'Abeille de l[illegible]
Bureaux, No
NOUVEL[illegible]
MERCREDI
VA[illegible]
COMPAGNI[illegible]
COMPAGNI[illegible]
Lloyd de l'A[illegible]
BELFAST
STAT[illegible]
For New[illegible]
FEUI[illegible]
QUITTAN[illegible]
Par[illegible]